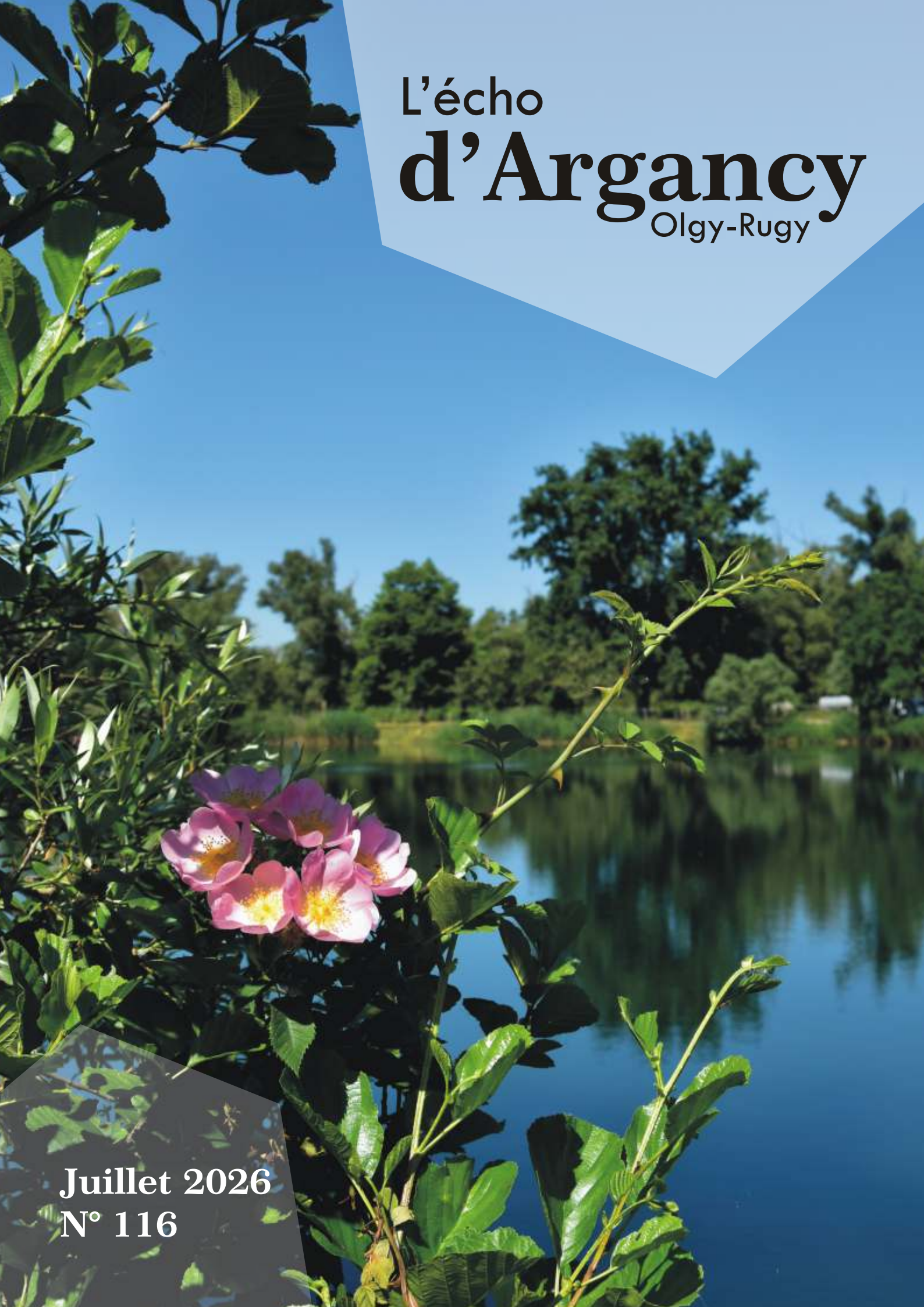


The background of the cover is a photograph of a pond with green trees in the distance. In the foreground, there are green leaves and several pink roses with yellow centers. A light blue geometric shape is in the top right corner, and a dark grey geometric shape is in the bottom left corner.

L'écho d'Argancy

Olgy-Rugy

Juillet 2026
N° 116

Hommage à Guy Neveux	3
Edito	4
Conseils municipaux	5
Finances	12
Travaux	14
Services techniques	15
Vivre à Argancy	16
Groupe scolaire	22
Bibliothèque	25
Sportifs à l'honneur	26
Les associations ont la parole	27
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	28
Vents d'Est	29
Police municipale mutualisée	30
Environnement	32
Incivilités	35
A savoir	36
Rives de Moselle	39
Votre avis compte	39
Urbanisme	40
Ecoute - partage - Avenir	42
Etat civil	43
Au programme	44

Hommage

Guy Neveux, 1^{er} adjoint, nous a quittés à l'âge de 74 ans.

Notre conseil municipal a perdu, lundi 8 juin 2026, Guy Neveux, son premier adjoint.

Elu pour la première fois en 2014, en qualité de conseiller municipal dans l'équipe de Jean-Paul Vetzels, il s'est immédiatement investi avec sérieux et détermination au service de notre commune.

En 2020, vous lui avez renouvelé votre confiance et il est devenu premier adjoint au côté de Jocelyne Emmendoerffer, maire de l'époque.

Réélu à cette fonction en 2026, il poursuivait avec enthousiasme son engagement au service de l'intérêt général.

Il oeuvrait avec rigueur et compétence à la conduite des travaux communaux, n'hésitant pas à prêter main forte, veillant constamment à l'amélioration de notre cadre de vie.

Il était particulièrement fier d'avoir contribué à la rénovation du lavoir qui lui rappelait son enfance à Olgy.

Il a également soutenu et suivi les travaux du skate park, du street work-out et du city stade. Ces installations pour la jeunesse lui tenaient particulièrement à coeur.

Il était aussi profondément attaché aux associations qui animent nos trois villages. Il veillait à maintenir avec elles des relations de confiance et cherchait toujours des solutions pour les accompagner, car il était convaincu que leur dynamisme apportait à la commune une vraie richesse.

Au delà de l' élu, nous avons perdu un ami. Guy était un soutien infaillible, celui sur qui nous pouvions toujours compter. Nous avons perdu un homme profondément bienveillant, humain, généreux, attentionné envers les autres, qui n'était jamais dans le jugement, toujours prêt à rendre service, sans jamais chercher à retirer quelque avantage que ce soit.

Ses petites étourderies attachantes vont nous manquer, car il n'était pas rare de le voir chercher les lunettes ou les clés de voitures posées, les unes sur son nez, les autres sous son nez. Son bureau, dont lui seul comprenait le rangement, va nous sembler bien vide.

Il va également manquer aux agents de la mairie avec lesquels il entretenait des relations simples, respectueuses et humaines.

Au revoir Guy et merci !



Inauguration du lavoir d'Olgy
le 6 septembre 2024



Premiers essais des agrés
du street work-out



Voeux du maire à la population
le 4 janvier 2026

Edito

Merci pour votre confiance



Depuis mon élection, je vis chaque journée avec la même conviction : celle d'avoir la chance de servir une commune où les liens humains comptent autant que les projets. Je veux commencer cet édito en vous remerciant, très simplement, pour la confiance que vous m'avez accordée. Elle me touche profondément.

Etre maire, pour moi, ce n'est pas seulement gérer des dossiers ou présider des réunions. C'est être présent, écouter, comprendre, partager vos joies comme vos difficultés et avancer avec vous. C'est croiser vos regards dans les rues d'Argancy, d'Olgy ou de Ruggy, échanger quelques mots, sentir ce qui va bien et ce qui doit être amélioré. C'est ce contact direct qui donne du sens à ma décision.

Ce magazine d'information reflète notre vie communale : nos services, nos associations, nos projets mais aussi l'engagement de toutes celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre. Rien ne se construit seul, tout se construit ensemble.

Avec l'équipe municipale, nous voulons renforcer cette proximité qui fait notre force. Nous serons là, disponibles, accessibles, à votre écoute. Nous avancerons avec sérieux mais aussi avec chaleur et simplicité. Nous voulons une commune apaisée, dynamique, où chacun trouve sa place et peut participer à son échelle.

Je suis fier d'être votre maire, fier de notre commune, fier de ce que nous allons accomplir, pas à pas, avec humilité et détermination.

Je vous souhaite une belle lecture de ce magazine et je vous redis toute ma gratitude.

Avec toute ma sincérité,

Pascal Étienne
Maire d'Argancy

Principales décisions du 28 janvier 2026

Recensement

Afin de procéder au recensement de la population, la commune doit nommer un coordinateur qui sera l'interlocuteur de l'INSEE. Il devra prendre en charge l'organisation, la préparation, la réalisation de l'enquête de recensement ainsi que l'encadrement et le suivi du travail des agents recenseurs. Cette mission est confiée à la secrétaire de mairie actuelle.

Elle sera indemnisée en fonction des heures complémentaires effectuées pour la collecte sur la base de son indice de traitement actuel.

La charge de travail est estimée à 28 heures maximum pour la préparation du recensement et 56 heures maximum pour la réalisation du recensement.

Trois agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer le recensement. Ils sont embauchés pour la période allant du 7 janvier au 22 février 2026 pour une durée hebdomadaire de 30/35H (formations incluses à l'emploi du temps) et percevront le traitement afférent au premier échelon du grade d'adjoint administratif.

Emplois d'été

Le conseil municipal décide d'embaucher, pour la période de juin, juillet, août et septembre, en contrat à durée déterminée, de 2 à 4 semaines, des jeunes de 18 à 25 ans. Ils seront chargés de réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 mars 2026.

Bibliothèque

Le conseil municipal sollicite des subventions de 480 € et de 560 € auprès du département de la Moselle pour améliorer l'équipement mobilier et pour renforcer les ressources documentaires et d'animation de la bibliothèque.

Il s'agit d'acquérir un bac à albums pour un montant de 826,38 € TTC ainsi que des ouvrages et des outils (puzzles) pour un montant de 807,82 € TTC.

Vente et acquisition de parcelles avec le département de la Moselle



Suite à l'aménagement du giratoire des routes départementales RD 1 et RD 1A sur le territoire de la commune d'Argancy, un arpentage réalisé en mars 2025 a permis de procéder au morcellement des parcelles communales impactées par cet aménagement.

Ces emprises concernées constituent des dépendances de la voirie départementale, il convient donc de régulariser la situation foncière au profit du département de la Moselle, maître d'ouvrage.

La régularisation s'effectuera par un acte administratif rédigé par les services des affaires foncières du département et les parcelles seront vendues à l'euro symbolique.

De la même façon, certaines parcelles départementales constituent l'entrée du village que la commune entend valoriser. Dans ce cadre, leur cession peut être envisagée à l'euro symbolique.

D'autres parcelles feront l'objet d'une acquisition à la valeur vénale définie par la direction départementale des finances publiques et leur prix est fixé à 0,90 € le mètre carré.

Principales décisions du 28 janvier 2026

Projet communautaire de création d'un réseau de chemins de randonnée pédestre

Le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée respectant le code de l'environnement. Celui-ci qui précise les modalités de création de ces itinéraires et met l'accent sur certaines contraintes :

- il est interdit de faire disparaître un chemin rural si cela interrompt la continuité d'un itinéraire inscrit dans le plan départemental.
- la circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits à ce plan s'effectue librement. Toutefois, une convention doit être établie entre les propriétaires des chemins privés les communes et les fédérations de randonneurs agréés.

Vu le projet transmis par Rives de Moselle, le conseil municipal donne un avis favorable, autorise la pose de jalonnements permanents à l'aide du balisage et de la signalétique homologués, s'engage à préserver l'accessibilité des chemins ruraux, à ne pas aliéner leur emprise et à interdire la coupure des chemins par des clôtures.



Principales décisions du 6 mars 2026

Compte financier unique 2025

Recettes			
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	1 597 973,79	1 845 256,00	3 443 229,79
Recettes réalisées	929 803,95	1 928 097,86	2 857 901,81
Restes à réaliser	161 587,94	0,00	161 587,69

Dépenses			
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	1 279 589,94	2 194 821,57	3 474 411,51
Recettes réalisées	1 217 168,26	1 615 893,47	2 833 061 73
Restes à réaliser	46 130,48	0,00	46 130,48

Taxes communales

La situation financière de la commune ne requiert pas, cette année, d'augmentation des taxes communales. De ce fait, le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- La Taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties (TFPB) : 23,30 %
- La Taxe sur le Foncier des Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 36,77 %
- La Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,99 %



Budget 2026

Section de fonctionnement

• Recettes prévues	2 017 293,01 €
• Dont excédent 2025	171 479,01 €
• Dépenses prévues	2 017 293,01 €
• Dont virement de la section investissement:	386 500,00 €

Section d'investissement

• Recettes prévues	1 251 378,64 €
• Dépenses prévues	1 251 378,64 €

Subventions aux associations

Madame le maire informe le conseil municipal que compte tenu de la situation des finances de la Nation, les collectivités territoriales sont appelées à participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Cette situation se traduit par une baisse des dotations et des subventions de l'Etat. Par ailleurs, la commune subit une hausse importante de ses dépenses de fonctionnement, liées notamment à l'inflation et à l'augmentation des coûts de l'énergie (gaz, électricité, eau).

Dans ce contexte, le budget communal est soumis à des contraintes plus fortes. Malgré tout, la municipalité demeure attachée au soutien des associations. Toutefois, au regard de la situation, il est nécessaire de demander à chacun quelques efforts. Ceci étant précisé, la commission « associations » a examiné les demandes de subventions sollicitées et a établi la répartition suivante.

A.C.M.F	600 €
A.P.E.I.	1 000 €
Argancy pétanque	1 300 €
Association des Cavaliers Propriétaires	700 €
Amicale de la pêche	1 300 €
Amicale des donneurs de sang	300 €
Amicale du personnel	5 800 €
Bootleggers	1 100 €
Comité de gestion	10 000 €
CYVM	800 €
1 rose 1 espoir	400 €
Ecole Buissonnière	1 700 €
Familles rurales	400 €
Interassociation	900 €
Loisirs et partage	900 €
Quad 9	400 €
Rugy loisirs	1 100 €
Studio mécanique	400 €
Tennis club Argancy	2 600 €
U.S. Argancy	2 600 €
90e anniversaire	1 700 €

A noter

Concernant, l'école intercommunale de musique et l'orchestre d'harmonie Vent d'est, la répartition entre les communes n'étant pas encore connue, les demandes de subventions seront approuvés ultérieurement.

Conseils municipaux

Retrouvez l'intégralité des conseils municipaux
sur le panneau d'affichage digital et
le site Internet de la commune :
www.argancy.net

Principales décisions du 6 mars 2026

Travaux rue des Pêcheurs

Diagnostic avant démolition

Avant de procéder à la démolition du bâtiment situé 12 rue des pêcheurs à Argancy, il est nécessaire de procéder à un diagnostic.
Le conseil municipal a reçu trois devis pour effectuer cette tâche.

- Société Aléa contrôle de Montigny-lès-Metz : 4 285,48 € HT
- Société Néo Consulting de Metz : 2 433,33 € HT
- Société Adisbat de Metz : 1 320,00 € HT

Le conseil municipal a retenu la société Adsbat.



Parking actuel de l'église

Travaux rue des Pêcheurs

Création de 15 places de stationnement

La municipalité a reçu trois devis pour la création de ce nouveau parking.

- Société VH de Sainte-Marie-aux-Chênes : 61 535,60 € HT
- Société Muller TP de Rosselange : 66 155,40 € HT
- Société Stradest d'Hauconcourt : 57 376,60 € HT

Travaux de l'Eglise

Choix de l'entreprise

La municipalité a reçu trois devis pour le changement de la chaudière de l'église.

- Société Mea et Mertz de Ars-sur-Moselle : 45 328,03 € HT
- Société Schumann + de Thionville : 41 585,35 € HT
- Société Technique de chauffage de Créhange : 43 282,40 € HT

Le conseil municipal a retenu la société Schumann + de Thionville.



Travaux rue des Mirabelliers à Rugy

Prolongement de la rue

Trois devis ont été proposés.

- Société WH de Sainte-Marie-aux-Chênes : 38 155,00 € HT
- Société Muller TP de Rosselange : 37 918,50 € HT
- Société Stradest d'Hauconcourt : 35 451,50 € HT

Le conseil municipal a retenu la société Stradest.

20 mars 2026
Installation du nouveau conseil municipal



De gauche à droite

Première ligne

- Marie-Ange Hennequin : 4^e adjointe
- Nicolas Frey : 3^e adjoint
- Pascal Etienne : maire
- Valérie Romano : 2^e adjointe
- Guy Neveux : 1^{er} adjoint

Deuxième ligne

- Albert d'Amato : conseiller délégué
- Maïté Cornille : conseillère
- Christophe Hennequin : conseiller
- Francine Jouffroy : conseillère
- Sandra Carton : conseillère
- Audrey Vigna Henry : conseillère
- Marie-Christine Haller : conseillère
- Alain Valentin : conseiller

Troisième ligne

- Christian Orth : conseiller
- Maxime Lemahieu : conseiller



Principales décisions du 8 avril 2026

Indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué

Les indemnités du maire et des adjoints sont déterminées par le code Général des Collectivités Territoriales selon l'importance démographique de la commune.

De ce fait, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 3 voix contre, décide, avec effet au 9 avril 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, comme suit :

- maire : 49 % du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- du premier au 4^e adjoint : 21,38 % du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Albert d'Amato a été nommé conseiller municipal délégué

pour Ruggy. Son indemnité à 6% du taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.



Délégation de compétences

Le Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. En voici les principales :

- Préparer, passer et exécuter les marchés et accords cadre dont le montant est inférieur à 100 000 €.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Accepter les dons et legs qui ne soient grevés ni de conditions ni de charges.

- Exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
- Intenter au nom de la commune toutes les actions en justice nécessaires ou défendre la commune dans les actions intentées contre elles.
- Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- Demander aux organismes financeurs les subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Création d'un poste d'Atsem

Le conseil municipal valide la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal deuxième classe à temps non complet soit pour 28,5/35^e à compter du 11 avril 2026 (présence réelle en poste de 32 heures par semaine sauf en période de vacances scolaires suivant annualisation du temps de travail).

SIAS de la Rive Droite

Le conseil municipal désigne, Valérie Romano (titulaire) et Francine Jouffroy (suppléante) pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de la Rive droite pour le mandat 2026-2032.

Principales décisions du 13 mai 2026

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

La commission des impôts directs, présidée par Monsieur le maire est composée de 6 six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants nommés par le directeur départemental des finances publiques.

Monsieur le maire a donc établi une liste de 24 noms de contribuables remplissant les conditions et qui a été transmise aux services concernés pour nomination.

M. NEVEUX Guy
Mme ROMANO Valérie
M. FREY Nicolas
Mme HENNEQUIN Marie-Ange
M. LEMAHIEU Maxime
Mme JOUFFROY Francine
M. D'AMATO Albert
Mme HALLER Marie-Christine
M. HENNEQUIN Christophe

Mme CARTON Sandra
Mme CORNILLE Maïté
M. VALENTIN Alain
M. ORTH Christian
Mme VIGNA-HENRY Audrey
M. SPIRCKEL Patrick
M. MICHEL Bernard
Mme EMMENDOERFFER Jocelyne
Mme DELOFFRE Tiziana
M. HENNEQUIN Alain
M. JOUFFROY Michel
M. HALLER Jean-Claude
M. ARNOUX Laurent
M. ROMANO Alain
Mme HENNEQUIN Anne-Laure

Commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal a désigné les membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Marie-Christine Haller
- Francine Jouffroy
- Maxime Lemahieu
- Alain Valentin
- Christian Orth

Commission locale d'évaluation des charges transférées.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée lors du conseil communautaire du 23 avril dernier pour la durée du mandat. Elle a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté de communes « Rives de Moselle » et ses communes membres.

Cette commission sera composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune. Un président et un vice-président seront élus parmi ses membres.

Le conseil municipal désigne :

- Pascal Etienne, membre titulaire
- Valérie Romano, membre suppléant

Subventions à l'école de musique et à Vents d'Est

Chaque commune participe aux financements de l'Ecole intercommunale de musique et de danse et à l'orchestre Vents d'Est en fonction de son nombre d'habitants.

La contribution financière d'Argancy s'élève à :

- 15 588,17 € pour l'Ecole intercommunale de musique et de danse
- 2 946,98 € pour l'orchestre Vents d'Est.

Le conseil municipal valide cette participation.

Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

Ecole de musique / Vents d'Est

- Pascal Etienne
- Marie-Ange Hennequin

Collège de Maizières-lès-Metz

Sont nommés 2 titulaires et 2 suppléants :

- Titulaires : Francine Jouffroy et Maïté Cornille
- Suppléants : Marie-Ange Hennequin
Pascal Etienne

Seveso

- Maxime Lemahieu
- Christophe Hennequin

Fonctionnement 2025

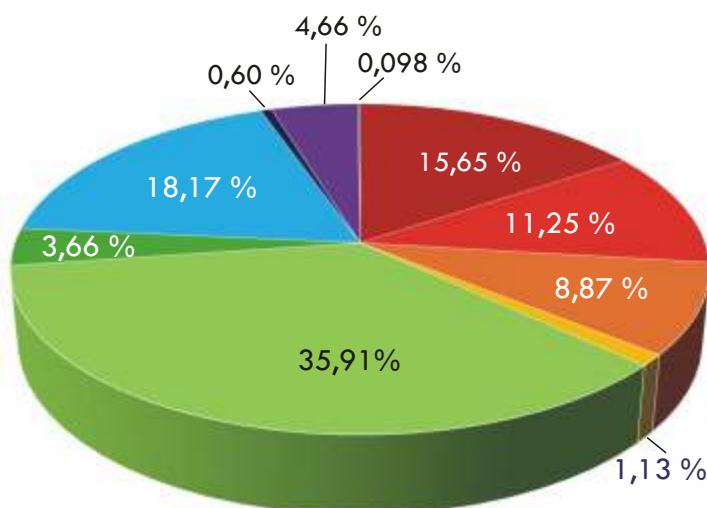
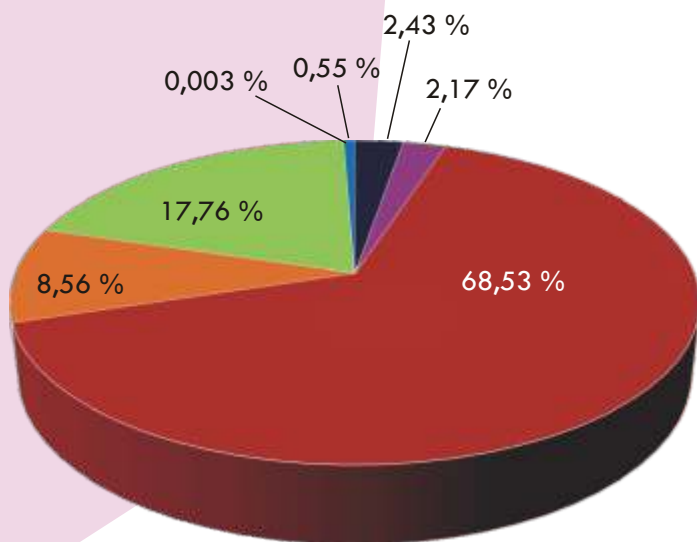
Recettes

Produits des services et ventes	41 896 €
• Concessions cimetières, droits de voirie, droits de chasse, concessions GRDF et UEM, bibliothèque, locations diverses, remboursement par le CIAS...	
Impôts et taxes :	1 321 196 €
• Taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation CCRM, dotation de solidarité communautaire, FNGIR (remplacement de la taxe professionnelle), droit de mutation, taxe sur les pylônes électriques.	
Dotations, subventions et participations	165 106 €
• Dotation solidarité rurale, FCTVA, subvention départementale et régionale, compensation des exonérations de taxes foncières.	
Produits de gestion	342 445 €
• Produits des locations immobilières.	
Produits financiers	55 €
• Produits de participations.	
Produits exceptionnels	10 631 €
Opération d'ordre entre section	46 768 €
Total des recettes	1 928 098 €

Dépenses

Achats divers	252 972 €
• Eau, gaz, électricité, fournitures diverses, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, livres...	
Services extérieurs	181 745 €
• Entretien, maintenance, primes d'assurance...	
Autres services extérieurs	1 143 302 €
• Honoraires, affranchissement, fêtes et cérémonies, publications, téléphone, nettoyage des locaux, transports collectifs, police municipale...	
Impôts taxes et versements assimilés	18 290 €
Charges de personnel	580 288 €
• Salaires, cotisations sociales et frais assimilés	
Atténuation de produits	59 186 €
• Contribution redressement des finances publiques	
• Fond de péréquation des recettes fiscales	
Autres charges de gestion courante	293 547 €
• Indemnités des élus, frais de mission, contribution aux organismes de regroupement, CIAS, subventions aux associations	
Charges financières	9 717 €
Opérations d'ordre entre section	75 281 €
Dotations aux amortissement et provisions	1 566 €
Total des dépenses	1 615 894 €

Total des recettes	1 928 098 €
Total des dépenses	1 615 894 €
Reste :	312 204 €



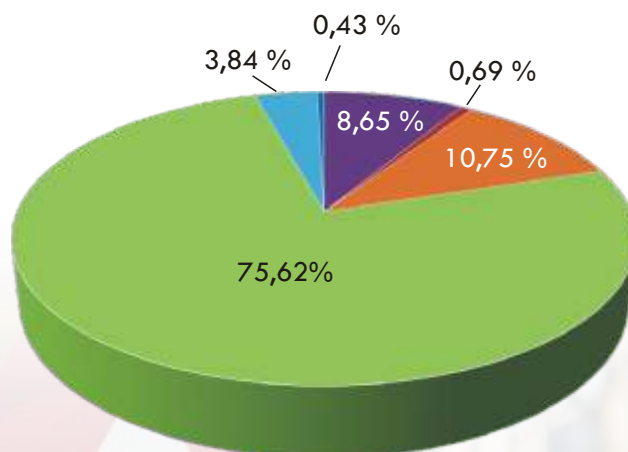
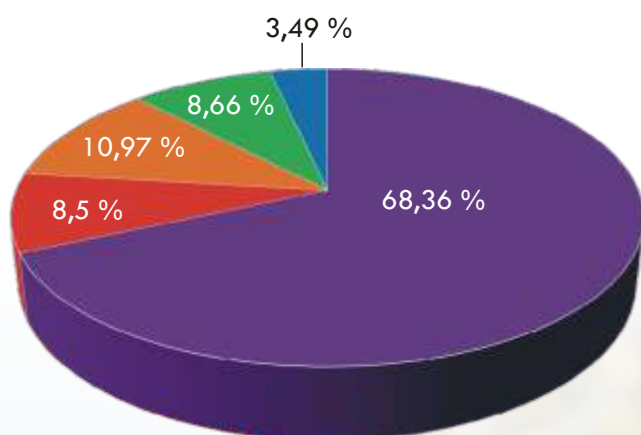
Investissement 2025

Recettes

Besoin de financement	635 632 €
Subventions :	79 114 €
• Fonds vert éclairage public, subventions régionales, prime UEM, fonds d'équipement DETR	
Participations diverses	101 996 €
• FCTVA, taxe d'aménagement	
Opérations d'ordre	80 559 €
• Plus ou moins value sur cession, immobilisation, amortissements	
Emprunts et dettes assimilées	32 503 €
• Produits de participations.	
Total des recettes	929 804 €

Dépenses

Emprunts, dépôts et cautions	105 321 €
Frais divers	8 425 €
• Divers, frais d'études, logiciel cimetière	
Travaux d'entretien divers	130 864 €
• Agencements, entretiens, installations générales, réseaux, voiries, achat matériel et outillage	
Travaux investissement	920 511 €
• Mise aux normes, remplacement menuiserie, rénovation éclairage public, création aire de loisirs, vidéo surveillance, toiture mairie, achat maison rue des pêcheurs...	
Transfert entre sections	46 768 €
Opérations d'ordres	5 279 €
• Reprise frais d'études MATEC, agencement terrains	
Total des dépenses	1 217 168 €



Travaux

Rugy

La rue des Mirabelliers est terminée

L'entreprise Stradest, après avoir consulté les riverains concernés et testé l'entrée des habitations, a pu poser le revêtement terminant ainsi la rue des Mirabelliers à Rugy.



La deuxième tranche de travaux du lotissement de Rugy a démarré



Le service technique a la parole

Chaleur et sécheresse, que peut-on faire à notre niveau ?

Il est aujourd'hui difficile de nier l'évidence, le réchauffement climatique n'est pas une question d'opinion ou de point de vue. Nous pouvons tous constater ses effets au quotidien.

Alors, que pouvons-nous faire ?

Plusieurs solutions existent pour pallier ce problème. Ces solutions tournent toutes autour d'un thème : naturaliser nos espaces de vie.

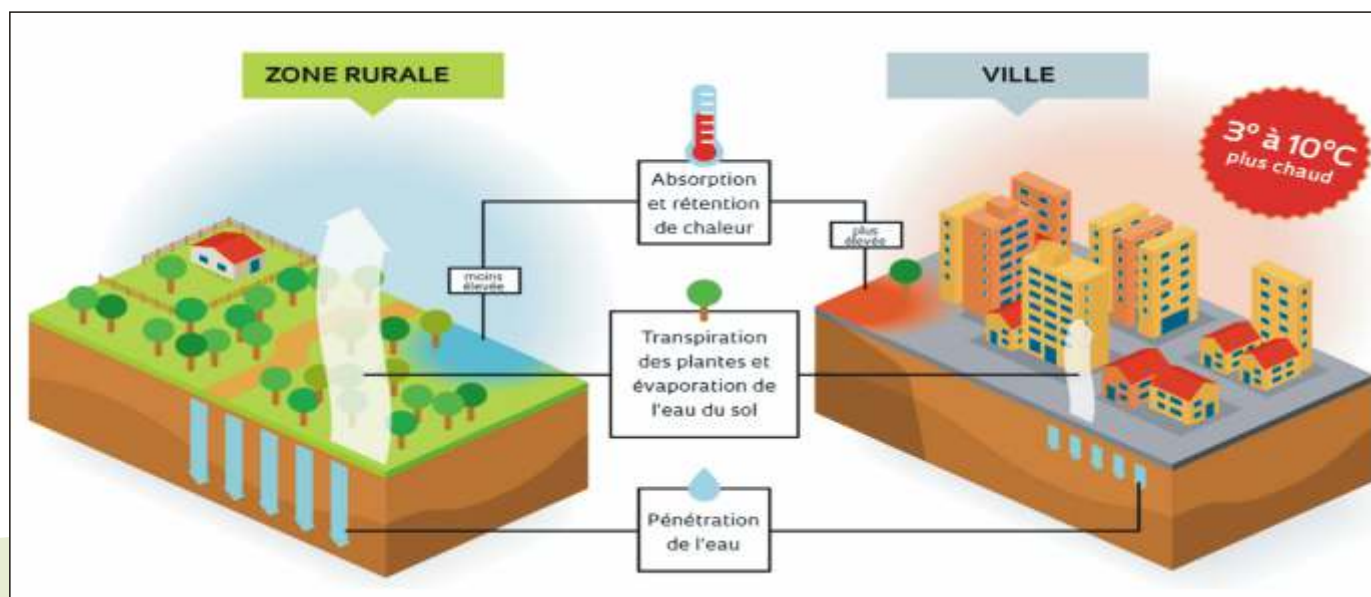
- Privilégier les arbres car ils apportent de l'ombre et de la fraîcheur.
- Désimperméabiliser les sols : le macadam, le béton, les pavés, les toitures, les dalles...

Toutes ces surfaces, en plus de ne pas laisser l'eau pénétrer dans le sol, montent en température et restituent la chaleur bien plus que des surfaces naturelles (terre, herbe, bosquets, forêts).

- Réduire la tonte : l'herbe haute reste verte plus longtemps, de plus, elle protège la terre du soleil et conserve l'humidité. La faune et la flore peuvent ainsi effectuer leur cycle de vie. Les zones de fauches tardives sont des réserves de biodiversité et de véritables abris pour la nature.

C'est dans cette optique qu'avec la municipalité nous allons continuer nos efforts :

- plantation d'arbres et arbustes, désimperméabilisation de certaines zones (Place des marronniers par exemple).
- Réduction des zones de tontes qui permette en plus une économie de carburant et de ressources. (Talus à l'entrée d'Argancy, rue de la Côte, rue de la Moselle).
- Récupération d'eau de pluie afin d'arroser les nouvelles plantations en périodes de sécheresse.



Vivre à Argancy

Collecte des Restos du Coeur : tout le monde s'y est mis !



L'interassociation d'Argancy-Olgy-Rugy a organisé, le 21 mars 2026, la collecte au profit des Restos du Cœur, en partenariat avec les écoles maternelle et élémentaire ainsi que les jeunes joueurs de l'Union Sportive d'Argancy. 275 kg de denrées et produits d'hygiène et 580 € ont été collectés.

L'action caritative au niveau de la fête de Noël, organisée par l'Interassociation, a permis de récolter 300 € et a donné la possibilité d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène.

L'interassociation tient à remercier les généreux donateurs. Cette traditionnelle récolte mobilise des bénévoles face à une précarité en constante augmentation.

Ces bénévoles se sont retrouvés aux locaux des restos du cœur de Maizières-lès-Metz autour d'un pot de l'amitié où Argancy a été particulièrement remercié et applaudi pour la collecte importante déposée dans leur local.





Nettoyage de printemps : la pluie n'a pas découragé les volontaires !

Samedi 28 mars 2026, l'Interassociation d'Argancy en partenariat avec la municipalité, a organisé le traditionnel nettoyage de printemps.

Le mauvais temps n'a pas découragé les participants, aussi bien à Argancy qu'à Rugy. Répartis en petits groupes, munis de pinces et de sacs, ils ont nettoyés les abords de la Moselle, du barage à la base nautique, les chemins qui mènent aux étangs sans oublier, à Rugy, l'aire de détente.

S'ils ont constaté une amélioration, certains endroits reflètent encore le manque de civisme de certain.

Une collation a été offerte en fin de matinée par la municipalité



Rugy



Les jeunes footballeurs ont mis la main à la pince !

Organisée par la commission jeunes de l'US Argancy, le nettoyage de printemps a rassemblé les joueurs des équipes U9 et U11 pour ramasser les déchets aux abords du complexe sportif.

Cette action avait pour but de sensibiliser les enfants au tri des déchets et s'est inscrite dans le cadre d'un programme éducatif fédéral, qui comprend des thématiques comme l'environnement, la citoyenneté, la santé, la culture...

Bravo !

Vivre à Argancy

Illuminations de Noël : les gagnants ont reçu leur prix



Les trois familles primées dans le cadre du concours des illuminations de Noël ont été reçues en mairie pour la remise de leur prix.

Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire a félicité les habitants les plus talentueux, ainsi que l'ensemble des participants, pour cette première édition.

« A travers les illuminations, chacun peut contribuer à créer une atmosphère chaleureuse, féérique et accueillante pour les habitants comme pour les visiteurs. Décorer sa maison, son balcon ou son jardin devient alors un geste de partage ».

Elle a aussi rappelé que le concours des illuminations a été imaginé pour remplacer celui des maisons fleuries qui, à cause du changement des habitudes de vie et des périodes de sécheresse, n'avait plus lieu d'être.

Communion



Dimanche 10 avril, en l'église Saint Laurent, cinq enfant d'Argancy : Hugo, Clément, Nino, Angéline et Fanny ont reçu la communion pour la première fois.

« Une Rose Un espoir » Des motos et des roses pour lutter contre la maladie



Les 26 et 27 avril 2026, les motards de l'association « Une Rose Un Espoir » ont parcouru nos trois villages dans le but de collecter des fonds pour aider la recherche contre le cancer.

Pendant deux jours, les bras chargés de roses, les équipages motards sont allés de porte en porte et de sonnette en carillon pour proposer un rose contre un don minimum de 2 €.

La générosité a été au rendez-vous cette année encore et l'association a réussi à collecter la somme impressionnante de 40 486 € sur l'ensemble du secteur de Trémery et environs.

Cette somme a été reversée, le 14 mai, à la Ligue contre le cancer.

Les maires nouvellement élus ont été reçus à la préfecture

Mardi 28 avril, les maires nouvellement élus ont été accueillis à la préfecture de Moselle par le Préfet Patrice Bolot à l'occasion d'un séminaire dédié.

Cette rencontre avait pour objectif de les accompagner dans leur prise de fonction, un mandat exigeant qui demande engagement, disponibilité et sens de l'intérêt général.

Les échanges ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des services de l'État et les outils à leur disposition.

Au programme : tables rondes sur le soutien aux territoires, les finances locales et les missions régaliennes, avec la participation des services de la préfecture.

Pascal Étienne, maire d'Argancy, a participé à ce séminaire.



Commémoration du 8 mai 1945

En ce 8 mai, la commune d'Argancy, représentée par une partie du conseil municipal (dont Pascal Étienne, maire) a participé à la cérémonie intercommunale.

Organisée cette année à Ennery, elle a permis de rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et la paix.

Aux côtés de l'A.C.M.F, des représentants de l'État, de la gendarmerie nationale, des élus du territoire, des habitants et du corps des sapeurs-pompiers d'Ay-sur-Moselle, cette cérémonie (accompagnée musicalement par Vent d'Est) a rappelé l'importance du devoir de mémoire.

Il y a 81 ans, la victoire des Alliés mettait fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Aujourd'hui encore, nous transmettons aux plus jeunes les valeurs de paix, de liberté et de fraternité.

A cette occasion, une gerbe a été déposée au monument aux morts d'Argancy.



Vivre à Argancy

Rencontre avec notre députée

Nathalie Colin-Oesterlé, députée de la 3^e circonscription de la Moselle, a rendu visite aux maires nouvellement élus.

Le 11 mai 2026, Pascal Etienne, maire, ainsi qu'une partie des élus l'ont reçue en mairie.

La gestion d'une municipalité et les difficultés que chacun peut rencontrer ont été abordés tout comme le dossier des gens du voyage (bien connu de Madame Colin-Oesterlé puisque nous avons déjà examiné ce problème lors de précédentes rencontres).

La discussion a également porté sur les mesures que la municipalité a mises en œuvre en 2025 et qui ont permis d'éviter, depuis, les intrusions de cette communauté.



La municipalité reçoit Julien Freyburger président de Rives de Moselle



Groupe scolaire

Nos petits nageurs sont diplômés !

Le 7 avril a été un jour très particulier pour les élèves de grande section. En effet, devant les parents venus en nombre, les élèves ont reçu avec une timidité certaine leur diplôme de natation.

Ce diplôme a validé les apprentissages mis en œuvre lors du module de natation organisé à la piscine de Maizières-lès-Metz.



La lune a disparu !

« La lune a disparu », c'est le conte musical qui a été présenté gracieusement à tous les élèves de l'école maternelle par le directeur et les musiciens de l'école de musique d'Ennery.

Les élèves ont ainsi pu découvrir quelques instruments et leur maniement.

Le jeune public s'est avéré extrêmement intéressé et attentif.

Les musiciens ont apprécié la participation active des élèves ainsi que leur concentration tout au long du spectacle.

Aussi, un rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain avec eux pour une nouvelle aventure musicale.



Direction Metz pour aller au cinéma

Le 20 mars, toute l'école maternelle s'est déplacée en bus, au cinéma Klub à Metz, pour assister à la projection du Film «L'ourse et l'oiseau».

Cette sortie s'est déroulée dans le cadre du festival du Cinéma Jeune Public en Moselle, organisé par la Ligue de l'Enseignement.

Le déplacement et les places ont été financés conjointement par la municipalité, les familles et la copérative scolaire.



Le film a abordé le thème de l'amitié

A la recherche de Doudou

Le 9 avril, tous les élèves de la maternelle se sont rendus dans la salle Braun de Metz afin d'assister à un spectacle de marionnettes.

Lors du déménagement Doudou disparaît, une quête durant laquelle le petit héros doit apprendre à affronter les peurs et les angoisses de la nuit.

Une recherche qui l'aidera à grandir.

Cette sortie a été financée par les bénéfices du marché de Noël et de la Tombola.

Le transport a été pris intégralement en charge par la commune d'Argancy.



Lucien et les vieilles comptines

Le 21 mai, M. Diemert, professeur de musique a présenté à tous les élèves de l'école maternelle un conte musical dont le sujet était la mémoire et le temps qui passe.

Il a permis aux enfants de se remémorer ou d'apprendre des comptines du répertoire classique pour pouvoir les transmettre à leur famille.

Les élèves participent toujours activement lors de représentations et se montrent très investis.

Ce spectacle a été financé par le bénéfice des actions de Noël organisées par les parents d'élèves élus au conseil d'école.



Ecole élémentaire

Les élèves ont découvert le don du sang

Le 17 mars, l'Amicale pour le don de sang bénévole a mené une action de sensibilisation auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2.

Deux membres de l'amicale ont présenté aux écoliers les enjeux du don du sang : en France un millier de poches de sang sont nécessaires chaque jour dans les hôpitaux.

Grâce aux donneurs, des malades peuvent être soignés.

Les intervenants ont évoqué également les procédés, l'utilité du don et les valeurs éthiques qui y sont rattachées ainsi que les étapes d'une collecte.

Les élèves, particulièrement attentifs, ont posé de nombreuses questions très pertinentes et ont répondu avec succès au quizz qui leur a été proposé.



Une centaine de petits courageux ont pris le départ du cross de l'école

Jeudi 18 juin, 85 élèves d'Argancy ainsi que deux classes de l'école d'Hauconcourt ont participé au traditionnel cross de l'école élémentaire, qui se déroule, depuis plusieurs années maintenant, autour des étangs.

Cette course a clôturé plusieurs semaines d'entraînement et les enfants ont parcouru entre 800 et 1200m, selon leur niveau.

Nathalie Colin-Oesterlé, députée de la circonscription s'est jointe à Pascal Etienne, maire d'Argancy et aux parents pour les encourager.

La municipalité a offert les T-shirts bleus ainsi que les médailles. Enfin, après l'effort, le réconfort, un goûter bien mérité attendait les enfants à la fin de la course.



Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 14h00-19h00
Vendredi : 15h30-18h00



5 place Anne de Méjanès
57640 Argancy
Tél : 03 87 61 81 88
bibliothèque@argancy.fr



Bibliothèque municipale d'Argancy

2025, une année record et pleine de nouveautés

Vous êtes de plus en plus nombreux à pousser la porte de notre espace. La bibliothèque compte désormais **286 lecteurs**, contre 271 l'année précédente. Parmi vous, j'ai eu le plaisir d'accueillir **75 nouveaux adhérents** (un chiffre en hausse par rapport aux 72 inscriptions de 2024). Que de pages et de pages tournées ! Vous lisez de plus en plus : pas moins de **7447 livres et magazines** ont circulés entre vos mains en 2025. C'est une progression de 514 prêts supplémentaires par rapport à 2024, qui prouve que la curiosité est un joli défaut dans la commune ! Que vous soyez passionnés de la première heure ou nouveaux venus, merci pour votre confiance et votre fidélité.



Vous n'êtes pas encore inscrit ?

N'hésitez pas à me rendre visite pour découvrir les collections, feuilleter les dernières nouveautés ou simplement échanger.

La bibliothèque reste ouverte pendant l'été, aux horaires habituels.

2025, le succès de la puzzlothèque

Lancé au cours de l'année, le tout nouveau **service de prêt de puzzles** a immédiatement trouvé son public. Avec 230 prêts enregistrés, cette initiative a séduit les petits comme les grands amateurs de patience et de logique.

Ces bons résultats sont les vôtres. Un grand merci à vous tous, petits et grands lecteurs, qui faites vivre ce lieu.



Merci Dominique

Si vous avez poussé la porte de la bibliothèque ces derniers temps, son visage vous est certainement familier. Durant mon récent arrêt, la continuité de votre service public et la vie de nos rayons ont été préservées grâce à Dominique.

En acceptant au pied levé de me remplacer, Dominique a fait bien plus que de la simple permanence. Elle a fait vivre ce lieu qui nous tient à cœur.

Assurer l'accueil, enregistrer les prêts, ranger les retours.. C'est avec un enthousiasme débordant et un sens du service remarquable, qu'elle a relevé le défi haut la main, permettant à la bibliothèque de rester ouverte et accueillante pour tous.

Grâce à ce dévouement, les petits comme les grands lecteurs ont pu continuer à emprunter leurs ouvrages préférés. C'est dans ces moments-clés que l'on mesure la force et la solidarité de notre tissu local



Sportifs à l'honneur

US Argancy, un stage de foot réunit 87 enfants

Pour la 3^e année consécutive, l'US Argancy a organisé, pendant les vacances scolaires de printemps, un stage de football qui a rassemblé 87 jeunes joueurs.

Les matinées ont été consacrées au ballon rond et les après-midi, à des séances de travail liées au programme éducatif fédéral (citoyenneté, santé, civisme, arbitrage..)

Dans ce cadre, les enfants ont rencontré la police municipale, l'Amicale des donneurs de sang Ennery-Argancy et avec la protection civile ils ont abordé les gestes de premiers secours.

Après une journée détente à l'acrobranche d'Amnéville, les jeunes se sont consacrés à leur sport et ont travaillé sur les différentes facettes de l'arbitrage.

Une remise de diplômes et de médailles a clôturé ce stage.



La pétanque d'Argancy est fière de ses champions !



Gaëtant Clément, champion de Moselle en catégorie benjamin minime



Lucas Guegnon et Anaëlle Adam, vice champions de Moselle catégorie Minime

Les associations ont la parole

Ecole buissonnière

Créer des liens, partager des moments, animer notre village

Dans un village comme Argancy, la qualité de vie ne se mesure pas seulement aux équipements disponibles ou au cadre de vie, aussi agréable soit-il. Elle se construit aussi à travers les liens qui unissent ses habitants, les rencontres qui se créent et les moments de partage qui rythment la vie locale. C'est précisément dans cet esprit que l'École Buissonnière œuvre depuis plus de dix ans au sein de notre commune.

Des ateliers thématiques pour apprendre et transmettre

Biscuits de Noël, yoga, premiers secours pour enfants, cosmétiques maison, bourse aux jouets... Ces ateliers permettent d'apprendre, de transmettre des savoir-faire et de faire découvrir de nouvelles passions dans une ambiance chaleureuse.

Des activités pour tous, tout au long de l'année

L'association s'est donné pour mission de proposer des activités accessibles à tous. Chorale, théâtre, fitness, coaching sportif...

Les bénévoles



Le dynamisme d'une association repose sur l'implication de ses bénévoles, le soutien de ses adhérents et de la mairie, et la participation des habitants. Car au fond, l'idée est simple : un village est toujours plus riche lorsque ses habitants partagent, créent et avancent ensemble.

Rejoignez-nous !

Facebook : École Buissonnière d'Argancy

Site internet :

www.ecolebuissonniereargancy.com

Des événements qui animent le village

Cinéma en plein air, marche gourmande contée, color run, soirée Halloween, soirées Disco, carnaval, chasse aux oeufs... Autant d'occasions de rassembler les habitants autour de moments de convivialité et de renforcer ce sentiment d'appartenance qui fait la richesse d'une petite commune.



Marche gourmande contée : un beau succès !

13 km sous le soleil à travers Argancy, Olgy et Rugy : histoire contée à chaque étape et parcours gastronomique avec des producteurs locaux et produits fait maison.. Musiciens et producteurs au marché pour clôturer la journée.



Ecole de musique



Ecole Intercommunale de Musique et de Danse
8 rue du Château - Ennery
Courriel : eimd.secretariat@gmail.com
Pour tous renseignements et inscriptions :
Tél : 03 87 71 89 20
www.eimd-ennery.net

Festi'bois



Le 7 mars 2026, festival autour des instruments de la famille des bois à l'école de musique de Boulay. Participation des élèves de flûte traversière et de saxophone.

14^e week-end culturel

Le week-end culturel a rassemblé sur la scène de la salle polyvalente de Flévy/Ennery, les élèves, les professeurs et l'orchestre Vents d'Est pour un spectacle haut en couleurs.

- 27 Mars : concert de l'Harmonie Vents d'Est.
29 Mars : 1^{ère} partie : spectacle musical « les classiques du Rock » avec les élèves et les professeurs des classes instrumentales. Participation des élèves des classes de danse.
2^e partie : concert des professeurs



Stage de danse contemporaine

Les 9 et 10 mai 2026, l'école a accueilli Lise Froment de la compagnie Marie-Claude PIETRA GALA (Paris) pour un stage dédié à la danse contemporaine



Une belle saison musicale

Cette saison musicale 2025/2026 a une fois de plus tenue ses promesses grâce au travail effectué avec beaucoup de sérieux par le chef Sébastien Mercet avec l'ensemble des musiciens.

Concert du 7 février



Vents d'Est a eu le plaisir de partager la scène avec l'ensemble de clarinettes « Souffle d'ébène » dirigé par Jean-Claude Masoni avec pour invité soliste Arnaud Tutin à l'euphonium.

Concert d'ouverture du week-end culturel



Commémoration du 8 mai 1945 à Ennery



Rejoignez-nous !

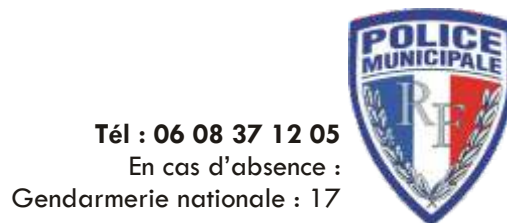
Reprise des répétitions : samedi 5 septembre pour une saison 2026/2027 riche en événements.

Vous jouez d'un instrument à vent ou à percussion et vous aimez pratiquer la musique en groupe, alors n'hésitez à pousser la porte de la salle.



Police municipale mutualisée

Ay-sur-Moselle, Argancy, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Flévy, Malroy



Tél : 06 08 37 12 05

En cas d'absence :
Gendarmerie nationale : 17

Opération tranquillité vacances : partez l'esprit tranquille !

À l'approche des beaux jours et des départs en congés, la **police municipale** vous rappelle l'importance de l'**Opération Tranquillité Vacances (OTV)**, un service gratuit destiné à renforcer la sécurité des habitations inoccupées.

Un dispositif simple et efficace

Dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, nous vous proposons de signaler votre absence. Durant cette période, **nos agents effectuent des passages réguliers aux abords de votre domicile** afin de prévenir et dissuader toute tentative d'intrusion.

Qui peut en bénéficier ?

Ce service est ouvert à tous les habitants de la commune, pour des absences de courte ou longue durée. Il vous suffit de renseigner les dates de votre départ ainsi que quelques informations utiles (personne à contacter, présence éventuelle d'un voisin, etc.).

Comment s'inscrire ?

Le formulaire d'inscription est disponible :

- à l'accueil de la mairie,
- ou en téléchargement sur le site internet de la commune.

Une fois complété, il doit être transmis à la police municipale à l'adresse suivante : policemutualisee@gmail.com

Nous vous conseillons d'effectuer cette démarche quelques jours avant votre départ afin d'assurer une prise en compte optimale de votre demande.

Ayez les bons réflexes avant de partir !

En complément du dispositif, nous vous invitons à adopter quelques gestes simples :

- vérifiez la fermeture des portes, fenêtres et volets ;
- évitez d'annoncer votre absence sur les réseaux sociaux ;
- faites relever votre courrier par une personne de confiance ;
- utilisez, si possible, un éclairage automatique.

Un service pour votre sécurité

Par cette opération, la police municipale s'engage à veiller sur votre tranquillité durant votre absence. Ce dispositif contribue également à la sécurité de l'ensemble de la commune.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La police municipale vous souhaite d'excellentes vacances en toute sérénité.



Circulation

Rappel : la commune est limitée à 30 km/h

La police municipale souhaite rappeler à l'ensemble des usagers de la route que la circulation est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la commune, sauf indication contraire.

Cette réglementation est en place pour garantir la sécurité de tous, notamment des piétons, des cyclistes et des usagers les plus vulnérables.

Le respect de cette limitation permet de réduire significativement les risques d'accidents ainsi que leur gravité.

Malgré cette règle, des vitesses excessives sont encore constatées. La police municipale appelle donc chacun à faire preuve de vigilance et de responsabilité en adoptant une conduite adaptée.

Des contrôles continueront d'être réalisés afin de faire respecter cette limitation et assurer la sécurité de tous.

Respecter le 30 km/h, c'est protéger des vies.

La Police Municipale



**Un gendarme
7j/7 & 24h/14**



**Signaler une fraude à la
carte bancaire
24h/24 et 7j/7**



**Déposer une
plainte pour une
atteinte aux biens
24h/24 et 7j/7**



**Signaler un contenu en
ligne suspect ou illicite
24h/24 et 7j/7**



**Assistance et prévention
en sécurité numérique**

**S'informer sur les
menaces numériques et
les moyens de s'en
protéger**

Frelon asiatique, chenille processionnaire : comprendre pour mieux se protéger !

En France, la présence de certains insectes pose des enjeux à la fois écologiques et sanitaires.

Le frelon asiatique en est un exemple marquant : s'il est souvent qualifié de nuisible, c'est avant tout parce qu'il s'agit d'une espèce invasive. Introduit accidentellement en Europe, il ne dispose pas de prédateurs naturels suffisants pour limiter sa prolifération. Il déséquilibre ainsi les écosystèmes locaux, en particulier en s'attaquant aux insectes et par conséquent les abeilles, indispensables à la pollinisation.

Pour limiter son expansion, des actions concrètes sont menées sur le terrain.

Le piégeage, des reines au printemps ou des futurs reines en septembre octobre, est l'une des méthodes les plus efficaces : chaque reine ou futur reine capturée empêche la création d'un nid.

À Argancy, habitants et apiculteurs se sont mobilisés en installant de nombreux pièges sur la commune. C'est également le cas sur de nombreuses communes en Moselle.

Sur notre commune, cette initiative a déjà permis de capturer près de 20 reines, évitant potentiellement autant de nids et réduisant la pression sur l'écosystème.



Il est également indispensable de **procéder au repérage des nids primaires** du frelon asiatique ! C'est également une étape essentielle pour limiter sa prolifération. Ces premiers nids, construits au printemps par une reine fondatrice, sont généralement petits (taille d'une balle de tennis à un pamplemousse) et souvent situés à faible hauteur : abris de jardin, avancées de toit, garages, haies ou cabanons.

Discrets, ils passent facilement inaperçus. Certains indices peuvent toutefois alerter : allées et venues régulières d'un frelon au même endroit, présence d'un petit nid sphérique avec une ouverture latérale ou activité inhabituelle autour d'un abri.

Repérer et signaler ces nids précocement permet une **intervention rapide**, évitant leur développement en nids secondaires beaucoup plus grands et difficiles à traiter en été. Il est fortement déconseillé d'intervenir soi-même : prévenez rapidement la mairie qui s'assurera de la destruction réalisée par des professionnels équipés.



La chenille processionnaire : un danger direct pour la santé humaine

Ses poils urticants provoquent de fortes réactions allergiques chez l'homme et les animaux.

Chez l'homme, le contact avec une chenille processionnaire provoque une réaction liée à ses **poils urticants**, facilement dispersés dans l'air. Cette "exposition" (souvent involontaire, lors du passage d'une file de chenilles) entraîne le plus souvent des **démangeaisons intenses, des plaques rouges sur la peau, voire une éruption type urticaire**.

Si les poils atteignent les yeux ou les voies respiratoires, ils peuvent provoquer **conjonctivite, toux, gêne respiratoire**. Dans de rares cas, une réaction allergique plus importante peut survenir.

Un chien qui renifle une chenille processionnaire s'expose à un risque sérieux. Les poils microscopiques de la chenille sont **très urticants** et peuvent se fixer sur la truffe, la langue ou les yeux.

Les conséquences sont souvent immédiates : **salivation intense, gonflement de la langue, douleur vive, vomissements**, parfois des difficultés à respirer. Dans les cas les plus graves, les tissus touchés peuvent se nécroser, entraînant des lésions irréversibles, notamment sur la langue.

Il s'agit d'une **urgence vétérinaire**. En cas de contact suspect, il faut empêcher le chien de se lécher, rincer délicatement à l'eau (sans frotter) et consulter un vétérinaire au plus vite.



La chenille processionnaire fragilise certains arbres, notamment les chênes dans notre région ou les pins plus au sud.

Soyez vigilant lors de vos promenades ; restez bien à distance, surtout ne laissez pas votre compagnon à quatre pattes s'en approcher. N'oubliez pas de signaler à la mairie l'arbre ou l'endroit colonisé.

Ainsi, entre les espèces invasives qui perturbent l'équilibre naturel et les espèces dangereuses pour la santé, la vigilance s'impose. Mais, les actions locales, associées à une meilleure information, montrent qu'il est possible d'agir efficacement tout en préservant les équilibres environnementaux.



Certains animaux occasionnent des dégâts

Les sangliers se plaisent sur les bords de la Moselle !

Contrairement à la tendance observée au niveau national, la population de sangliers n'est pas en augmentation sur la commune.

Ils quittent de plus en plus les forêts pour se rapprocher des habitations.

Les laies ont pris l'habitude de mettre bas sur les bords de la Moselle, un secteur propice à leur tranquillité. Ce printemps, trois laies accompagnées de leurs juvéniles ont été observées sur le territoire communal.

Ces phénomènes inquiètent les habitants d'Argancy, où les sangliers causent régulièrement des dégâts dans les jardins et les cultures.

Afin de limiter les nuisances et d'assurer la sécurité des riverains, plusieurs opérations de régulation ont été menées. Une quinzaine de sangliers ont ainsi été tués au cours de la saison passée. En janvier 2026, six sangliers ont été abattus sur le secteur.

La municipalité tient à souligner que les habitants se montrent attentionnés et reconnaissants envers les personnes mobilisées pour gérer la situation et préserver la tranquillité du village.



Les étangs accueillent des hôtes indésirables

Le poisson chat

En France, seulement trois espèces sont classées nuisibles : le poisson chat, la perche soleil et l'écrevisse de Louisiane.

Originaire d'Amérique du Nord, le poisson chat est de la même famille que le silure. Contrairement à ce que l'on pense, le silure, pourtant bien plus gros, n'est pas considéré comme nuisible.

Le poisson chat est un glouton de 20 à 30 cm qui dévore tout sur son passage et est capable de se reproduire jusqu'à quatre fois par an ! C'est pour cela qu'il ne faut pas le laisser s'installer. Ne le remettez pas dans l'étang si vous le pêchez.



Le ragondin

Le ragondin est un gros rongeur qui détruit les berges des étangs et des rivières en creusant des terriers de 6 à 7 mètres de long. Il est également porteur de la leptospirose. C'est pour cela qu'il est désormais inscrit sur la liste des espèces envahissantes préoccupantes de l'Union Européenne.

Il vient d'Amérique du sud et a été acclimaté en Amérique du nord et en Europe pour sa fourrure. Tous les spécimens présents aujourd'hui sur le territoire proviennent à l'origine d'évasion d'élevages ou de lâchers volontaires.

Il se reconnaît facilement par ses longues incisives oranges. Il pèse en moyenne 7kg, son pelage est brun et son corps est terminé par une longue queue similaire à celle du rat.



Incivilités

Incivilités et dépôts sauvages : un coût important pour notre commune

Notre commune dispose d'un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver à tout prix.

Aussi, il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la propreté de nos rues et de nos espaces publics.

Nous constatons que, grâce aux actions menées comme le nettoyage de printemps organisé annuellement par l'Inter-association ou encore la pose de poubelles et de cendriers aux endroits «stratégiques», nos villages et leurs alentours sont relativement propres.

Il subsiste malheureusement un véritable fléau : les dépôts sauvages, de l'autre côté du barrage, côté Amelange.

Voici quelques photos des deux derniers dépôts :

- Le premier était un dépôt de bois. Notre service technique s'est occupé du nettoyage du site. Résultat : une matinée complète de travail avec deux agents !
- Le second : 12 « big bags » remplis de poussière de plâtre déposés avec beaucoup de soins par un contrevenant. Bien entendu, le temps d'organiser l'enlèvement, d'autres déchets (pneus...) sont venus compléter le joli tableau. Résultat : plus de 3 tonnes de déchets et une facture globale d'environ 2000 € (enlèvement et mise en déchèterie spécialisée).

Aujourd'hui, totalement désarmé pour lutter contre ce fléau, la municipalité envisage, à l'instar des trois villages, de poser des caméras de vidéo-protection dans cette zone.

Nous rappelons, à toutes fins utiles, que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits et des conteneurs prévus à cet effet.

Réflexe panneau pocket

Vous êtes face à un dépôt sauvage, vous pouvez le signaler par le biais de PANNEAU POCKET, rubrique « SIGNALEMENT », pour écrire votre commentaire (notamment le lieu), vous pouvez même ajouter des photos.

Le respect de l'espace public est l'affaire de tous !



Stop au démarchage téléphonique !

Le démarchage téléphonique pollue notre quotidien mais, heureusement, des solutions existent pour y faire face. Certaines astuces peuvent prêter à sourire, comme utiliser Bloctel ou simuler la confusion mentale mais, la réalité est moins drôle. Ces appels perturbent notre tranquillité.

Voici deux méthodes éprouvées pour reprendre le contrôle.



Reconnaître les indicatifs de démarchage

Tout d'abord, il y a le « grand ménage numérique ». Pour cela, vous pouvez créer un contact intitulé « Appels indésirables » sur votre téléphone, où vous enregistrez les indicatifs dédiés aux appels commerciaux. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, les autorités ont attribué certains préfixes spécifiquement à ce type de démarchage, parmi lesquels :

- 0162* • 0424* • 0949*
- 0163* • 0425* • 09475* (Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy)
- 0270* • 0568* • 09476* (Guyane)
- 0271* • 0569* • 09477* (Martinique)
- 0377* • 0948* • 09478* et 09479* (La Réunion, Mayotte)
- 0378*

METHODE N°1

Cette méthode fonctionne aussi bien sur iPhone que sur Android, et elle s'avère redoutablement efficace.

Voici comment procéder, pas à pas :

1. **Ouvrez l'application Contacts** sur votre smartphone (Android ou iPhone).
2. **Ajoutez un nouveau contact** nommé "Appels indésirables", par exemple.
3. Dans le champ **Numéro**, entrez les préfixes suivants, séparés par des virgules : 0162*, 0163*, 0270*, 0271*, 0377*, 0378*, 0424*, 0425*, 0568*, 0569*, 0948*, 0949*, 09475*, 09476*, 09477*, 09478*, 09479*.
4. **Enregistrez** le contact.
5. **Bloquez** ce contact.

Enfin, si l'appel provient de centres d'appels qui ne respectent pas la loi ou de numéros internationaux — ce qui devient de plus en plus fréquent — il est préférable de ne pas répondre, et encore moins de rappeler. Pensez à ceci : quoi qu'il arrive, si l'appel est important, l'appelant vous laissera un message vocal.

METHODE N°2

Téléchargez l'application SARACROCHE

Cette application GRATUITE a été créée par un jeune ingénieur toulousain excédé par les appels intempestifs : elle a déjà séduit plus de 600000 utilisateurs ! Elle bloque non seulement plus de 15 millions de numéros mais également les SMS (en activant, dans les paramètres, le blocage) indésirables.



L'inscription sur les listes électorales est dématérialisée

Vous pouvez désormais vous inscrire sur les listes électorales en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de vos **droits civils et politiques**.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- votre domicile principal
- votre qualité de contribuable
- votre qualité de gérant de société.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de **domicile** (par exemple votre facture d'électricité).

Si vous êtes **citoyen d'un autre pays de l'Union européenne**, vous aurez à transmettre une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Cette déclaration peut se faire directement en ligne.

Chasse : information aux propriétaires fonciers

Dans le cadre de la répartition annuelle du produit de la location du droit de chasse sur le territoire communal, les propriétaires concernés qui ne l'auraient pas encore fait sont invités à transmettre leur RIB à la Mairie.

Par ailleurs, nous remercions l'ensemble des propriétaires d'informer le service comptable de la Mairie de toute modification concernant :

- leurs coordonnées bancaires ;
- une succession ;
- un changement de propriété ;
- une indivision ;
- ou toute autre évolution susceptible d'avoir une incidence sur leur dossier.

Ces informations sont nécessaires afin d'assurer le bon versement des sommes dues.



FORTES CHALEURS SOYEZ VIGILANTS

QUELLES SONT LES PERSONNES
LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES
DEPENDANTES



FEMMES
ENCEINTES



ENFANTS

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

Vivre ensemble

Stop aux nuisances sonores !

L'utilisation des machines bruyantes, telles que les tondeuses, raboteuses, scies, tronçonneuses... sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Ces actes sont réglementés par l'arrêté municipal n° 52 de 2013.

Les travaux bruyants sont autorisés :

- Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00
14h00 - 19h30
- le Samedi : 9h00 - 12h00
15h00 - 19h00
- les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00



Respectez vos voisins !

Les nuisances sonores ne sont pas exclusivement dues aux travaux de bricolage et jardinage ! La pollution sonore peut également être liée aux "bruits de comportement". Ces derniers englobent tout ce qui peut causer un trouble anormal de voisinage : cris, talons, musique, piscine, aboiements...

Il n'y a pas d'horaire imposé, néanmoins, de jour comme de nuit, il convient d'être vigilant et respectueux envers les autres !



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Entretien des trottoirs : même l'été il faut s'en occuper !

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des obligations à respecter en tant que locataire ou propriétaire : désherbage, balayage et déneigement l'hiver.

À savoir :

Il convient de privilégier le désherbage manuel ou mécanique ou d'utiliser des désherbants naturels.



Feux de jardins

Le règlement sanitaire départemental interdit de brûler les déchets de coupes de branches, feuilles, gazon et autres.



Rives de Moselle

Le territoire de la communauté de communes représente 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.



1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 03 87 51 77 02
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr

Rénovation du réseau d'assainissement

Depuis le 8 septembre 2025, d'importants travaux de modernisation du réseau d'assainissement ont débuté à Argancy.

L'objectif de ce chantier d'envergure est d'améliorer durablement la collecte et le traitement des eaux usées afin de renforcer la performance du service et de préserver l'environnement.

2,2 km de canalisations sont rénovées et les branchements existants modernisés.

Ces travaux sont complémentaires à l'extension de la station d'épuration d'Hauconcourt pour l'amener à doubler sa capacité de traitement.

Ce chantier est bruyant et perturbe l'accès aux étangs et aux terrains de sport. Nécessité faisant loi, il faut que chacun s'arme de patience.



Votre avis compte

Transport communal : profitez-en !

Depuis plusieurs mois, la commune d'Argancy organise, les premiers vendredis du mois, un transport gratuit à destination de « Auchan » Semécourt.

Ce n'est que trois à quatre personnes qui profitent de ce service régulièrement.

Lors de nos rencontres pré-électorales avec les habitants, nous avons constaté que l'enseigne « Auchan » n'était peut-être pas le supermarché préféré des consommateurs de la commune.

Nous pourrions envisager de remplacer ce transport vers « Auchan » par un déplacement vers « Super U » à Saint-Julien-lès-Metz.

Donnez-nous votre avis par mail : mairie@argancy.fr

ou complétez et déposez le bulletin, ci-dessous, directement en mairie.



M. ou Mme (nom/prénom)

.....

souhaiterait

- * Un transport mensuel gratuit à destination du « Super U » de Saint-Julien-lès-Metz.
- * Conserver le transport à destination de « Auchan » Semécourt.
- * Cochez une des deux solutions



Déclarations préalables

Adresse des travaux	Nature des travaux
2 rue du Moulin à Rugy	Véranda
8 bis rue de Blériot à Rugy	Panneaux photovoltaïques
7 rue de la Moselle à Olgy	Remplacement et création de fenêtres, création de deux baies vitrées.
10 rue des Pêcheurs à Argancy	Remplacement d'une porte de garage par un mur en aggro et portillon
6 rue des Bleuets à Olgy	Remplacement de la porte d'entrée
11 rue de Metz à Olgy	Isolation thermique et ravalement de façade de la partie basse de la maison
14 rue des Roseaux à Olgy	Pergola
21 rue des Prés à Argancy	Piscine
47 rue de Metz à Olgy	Edification d'une clôture
5 rue des Pêcheurs à Argancy	Réfection de la toiture (partie gauche) et façade
Rue Louis Blériot à Rugy	Création d'une porte
9 rue des Roseaux à Olgy	Remplacement de la porte d'entrée
3 rue aux Champs à Argancy	Remplacement de fenêtres de toit
2 rue des Bleuets à Olgy	Remplacement des deux portes de garage
3 rue en Chemée à Olgy	Ravalement de façade, construction d'un escalier extérieur, création de deux ouvertures
1 rue du Moulin à Rugy	Clôture et portail
2A rue Saint-Laurent à Argancy	Remplacement de la porte de garage et de la porte d'entrée.
7, 9 et 11 rue Jeanne d'Arc à Argancy	Remplacement des portes d'entrée
1 square des Acacias à Argancy	Régularisation d'un grillage rigide avec occultants Remplacement fenêtre, porte de garage et installation de volets roulants
5 rue des Chardonnerets à Argancy	Régularisation menuiseries extérieures et volets panneaux solaires
9 rue des Roseaux à Olgy	Pergola
6 rue de la Chapelle à Olgy	Régularisation des clôtures
19 rue des Prés à Argancy	Clôture
Rue Louis Blériot à Rugy	Ravalement de façade
19 rue des Pensées à Rugy	Piscine
7 square des Sorbiers à Argancy	Claustra
10 impasse des Vergers à Olgy	ravalement de façade
24 rue des Tilleuls à Argancy	Clôture
3 rue de la Crouée à Argancy	Pergola
2 square des Sorbiers à Argancy	ravalement de façade, remise en peinture des volets, porte de service, porte de garage
10 rue de la Moselle à Olgy	ravalement de façade et remplacement de la porte par une porte-fenêtre
2 rue des Roses à Olgy	Crépi sur murette
16 rue des grandes Chenevières à Rugy	Crépis et pergola
6 rue de la Fontaine à Olgy	Remplacement partiel de la toiture
4 rue de Bussière à Argancy	réfection façade et mur de clôture

Permis de démolir

Adresse des travaux	Nature des travaux
Rue des Prés à Argancy	Murs, muret et encadrures de portes
12 rue des Pêcheurs à Argancy	Démolition d'une maison d'habitation

Permis de construire

Adresse des travaux	Nature des travaux
Projet rue de Metz et rue de Malroy	14 maisons individuelles
6 rue de la Moselle à Olgy	Construction d'un garage et auvent accolé
18 rue de Bussière à Argancy	Extension d'un bâtiment de type hangar
4 rue de la Crouée à Argancy	Maison individuelle
Rue du Calvaire	Maison individuelle

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Stop Infos

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest
Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz



Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Ecoute - Partage - Avenir

Chers habitants de nos trois villages, Olgy, Argancy et Ruggy,

Dans cet espace d'expression libre prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons souhaité nous adresser à vous pour revenir sur les dernières semaines et vous partager quelques éléments de l'actualité municipale.

Depuis plusieurs mois, notre liste *Écoute – Partage – Avenir* (que nous préférons qualifier de minoritaire plutôt que d'opposition) a contribué à faire émerger une dynamique collective et à rassembler des énergies positives, prêtes à s'investir pour notre belle commune. Nous tenons à remercier sincèrement les 45 % d'électeurs qui nous ont accordé leur confiance.

Nous avons mené cette campagne électorale avec plaisir et enthousiasme, dans un esprit respectueux, afin de vous proposer un programme clair et structuré. Nous gardons un excellent souvenir des nombreuses rencontres et des échanges riches que nous avons pu avoir avec vous. Nous remercions chacun d'entre vous pour l'intérêt porté à notre démarche, comme en témoigne notamment la forte fréquentation de nos pages sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, la démocratie permet à notre liste de siéger au sein du Conseil Municipal. C'est avec honneur, engagement et volonté de dialogue que nos trois élus exercent leur mandat, dans un esprit constructif et collaboratif. Nous avons une pensée particulière pour nos 14 colistiers, avec qui nous avons pris beaucoup de plaisir à travailler, ainsi que pour les membres de la liste sortante qui n'ont pas été élus. Rappelons que certaines communes ne disposent d'aucune liste; notre commune a, elle, bénéficié de l'engagement de 34 personnes prêtes à s'investir, ce qui témoigne d'une réelle vitalité démocratique.

Nous entamons désormais une nouvelle phase de travail avec l'équipe menée par M. le Maire Pascal Étienne, dans un objectif commun : agir pour le bien de nos villages. Chacun prend progressivement ses repères au sein de ce conseil municipal renouvelé.

Lors des votes, nous veillons à rester fidèles à nos valeurs, tout en adoptant une position constructive. Ainsi, nous soutenons les propositions qui nous paraissent pertinentes et bénéfiques pour la commune.

Nous saluons notamment la décision de Monsieur le Maire de nommer un conseiller délégué pour le village de Ruggy, une initiative que nous avons mise en valeur dans notre programme. Souhaitant contribuer activement aux travaux municipaux, nous avons proposé d'intégrer les commissions et groupes de travail, et suggéré en parallèle d'aborder le sujet de la communication avec les habitants et les entreprises. À ce jour, ces propositions sont en attente d'inscription à l'ordre du jour.

Nous restons bien entendu à votre écoute et vous tiendrons informés de la suite. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [**ecoute.partage.avenir@gmail.com**](mailto:ecoute.partage.avenir@gmail.com)

Au plaisir de vous croiser prochainement, nous vous souhaitons un très bel été !

Christian ORTH – Audrey VIGNA-HENRY – Alain VALENTIN

Conseillers municipaux

Etat civil

Naissances

Andréa Sauvage	né le 22 janvier 2026
margot Monchablon	née le 15 février 2026
Nina Focosi	née le 19 mars 2026
Irys Maton Caputo	né le 13 avril 2026
Paul Dedon	né le 17 avril 2026
Noa Piekarek	né le 22 avril 2026
Stella Caquineau	née le 2 mai 2026
Chiara Aucello	née le 10 juin 2026



Décès

Josiane Seiler
Sylvie Kuss
André Lesage
Jean Baudens
André Stein
Guy Neveux

décédée le 12 janvier 2026
décédée le 17 janvier 2026
décédé le 26 janvier 2026
décédé 5 mai 2026
décédé le 30 mai 2026
décédé le 8 juin 2026

Baptême républicain



Jules Lemaire a été baptisé civilement le 16 mai 2026

**Vous fêtez vos noces d'or, de
diamant ou plus encore !**

**Signalez-vous en mairie, une
surprise vous sera réservée.**



Prochaines manifestations

Juillet

25-26 Fête patronale

US Argancy

Août

29 Championnat des clubs

Argancy Pétanque

30 Vide grenier

US Argancy

Septembre

5-6 Régate Lorraine Nautisme

CYVM

11-12 Tournoi international de Softball féminin

Bootleggers

22 Championnat des clubs vétérans

Argancy Pétanque

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie@argancy.fr

www.argancy.net

